

Contrat conclu avec les Minimes :

A. Avant la formation : prise de connaissance par le formateur des principaux problèmes remontés régulièrement par les enseignants de l'établissement Les Minimes.

B. Avant la formation : l'établissement a demandé au formateur de lui proposer des parades-stratégies aux problèmes évoqués, **avec pour conditions :**

- Les parades-stratégies proposées doivent "coller" à la réalité des classes.
- Elles doivent pouvoir être appliquées dans toutes les matières et dans tous les niveaux, de la maternelle au lycée.

Ce qui demande bien entendu que les enseignants puissent **IMAGINER la déclinaison des idées présentées**, en fonction de leur matière et du niveau d'enseignement. Pour les aider en cela, le formateur leur donnera **le modèle de PROMPT qu'il suffira de taper sur un logiciel d'Intelligence Artificielle pour obtenir des activités bien décrites, et allant dans le sens des idées de la formation**. Le logiciel gratuit, disponible en ligne, et présenté pour obtenir ces mises en situation sera : <https://www.yiaho.com/chat-gpt-4/>

- Et surtout : que la grande majorité des parades-stratégies puissent être **applicables dès le lendemain de la formation !**
-

C. Le formateur a alors proposé le contenu de la formation envisagée, en tenant compte de ces conditions et du délai imparti (3h).

D. Après examen de cette proposition, l'établissement a donné son accord et a signé le contrat avec le formateur.

E. Parmi les clauses figurant dans ce contrat, on trouve notamment les deux points suivants :

- A la fin de ces 3h, le formateur remettra une **"attestation de suivi de formation", pour tous les participants.**

- Après la formation : **l'établissement s'engage à inciter des enseignants volontaires, à tester en classe l'intérêt/la plus value d'une ou plusieurs de ces parades** (selon les modalités qu'ils souhaiteront librement mettre en place, avec accord de la direction de l'établissement).

Comme dans toute formation professionnelle déclarée, un retour d'expériences devra être transmis au formateur avant la fin de cette année scolaire 2024-2025, par la remontée des enseignants "testeurs" sur la plus-value entrevue-constatée (ou non) apportée par les parades-stratégies testées (**avec mention des modalités qu'ils auront choisies pour ces tests, ainsi que le temps qu'ils y auront consacré**).

N.B. ces remontées des enseignants testeurs sont :

- D'une part, destinées à faire connaître au formateur les (in)satisfactions sur les parades testées, afin que celui-ci puisse avoir confirmation des leviers les plus positifs, et connaissance de ceux qui peuvent l'être mais avec des conditions d'application à ajuster-respecter que l'on précisera.

- D'autre part, en fin d'année civile, le formateur a désormais obligation de fournir un bilan pédagogique à la DREETS. D'où le caractère incontournable de cette demande de "retours" des enseignants.